

Québec, le 4 juillet 2018

[...]

Maître,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue le 22 juin 2018 par courriel afin d'obtenir l'enregistrement audio de la conférence téléphonique de gestion tenue le 21 juin dernier dans le dossier relatif au Yacht-Club Royal Saint-Laurent (CMQ-66552).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, suivant la note explicative jointe.

Veuillez recevoir, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Céline Lahaie, notaire